

DEC150217INSHS

Décision portant renouvellement de l'unité propre de service (UPS) n° 3390 intitulée « Institut Européen de données financières –EUROFIDAI »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n°11A011DSI en date du 4 janvier 2011 portant création de l'unité propre de service intitulée « Institut Européen de données financières » ;

Vu l'avis du directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Est renouvelée, à compter du 1^{er} janvier 2015, l'unité propre de service (UPS) n°3390 intitulée « Institut Européen de données financières-EUROFIDAI » ;

Institut de rattachement : Institut des Sciences Humaines et Sociales

Délégation : Alpes

Section : 37

Mission : La mission d'Eurofidai est de constituer une base de données européenne sur les marchés d'actions et les fonds mutuels européens pour les mettre à disposition des chercheurs.

Article 2

Monsieur Patrice FONTAINE, Professeur des universités, est renouvelé dans ses fonctions de directeur de l'unité ;

Article 3

Monsieur Bernard RAPACCHI, Ingénieur de recherche hors classe est renouvelé dans ses fonctions de directeur adjoint de l'unité ;

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président

Alain FUCHS



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90